

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 04 octobre 2018
Délibération n° : 2018_57
Date de convocation : 28 septembre 2018

Objet : **Mutualisation du poste de sigiste entre les Parcs naturels régionaux du Queyras, des Préalpes d'Azur et de la Sainte-Baume**

Par la suite d'une convocation en date du 28 septembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 04 octobre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Daniel GUIGNARD

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, présente (1 voix) ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181004-2018D57SIGISTE-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 04 octobre 2018
Délibération n° : 2018_57
Date de convocation : 28 septembre 2018

Objet : **Mutualisation du poste de sigiste entre les Parcs naturels régionaux du Queyras, des Préalpes d'Azur et de la Sainte-Baume**

Considérant :

- L'existence d'un projet de Système d'Information Territorial mutualisé entre 4 anciens Parcs de PACA (Luberon, Verdon, Camargue, Queyras) qui a fait ses preuves
- Les travaux en cours pour un observatoire mutualisé des Parcs de PACA
- La nécessité pour le Parc du Queyras de se remettre à jour et de disposer d'un outil permettant d'organiser l'ensemble des connaissances et de rendre visible les données dont nous sommes les auteurs
- L'absence de moyens dédiés à ce jour au Parc du Queyras
- La livraison d'éléments concrets : documents papiers, plaquette de présentation, rendu public, exposition, publication, etc.

Le Comité syndical, réuni le 24 mai 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Contre : 0 Pour : 13
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver l'adhésion du Parc au SIT des Parcs naturels régionaux de PACA

D'approuver le projet de convention pour la mutualisation d'un agent Système d'Information Territorialisé PACA (SIT) avec les Parcs Naturels Régionaux du Queyras, des Préalpes d'Azur et de la Sainte-Baume et son hébergement à priori dans le Luberon

D'autoriser le Président à signer ladite convention

De déléguer au Président la signature de l'avenant précisant annuellement la répartition des charges selon discussion avec les partenaires et dans la limite des crédits inscrits au budget.

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

